



DECISION N° 2024-309

Marché de prestations d'animation dans le cadre de la 11^e édition de la semaine des droits des femmes du 4 au 9 mars 2024 au sein de l'Espace citoyen Haut-Vernet de la Ville de Perpignan.

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations d'animation de sophrologie pour la journée dédiée à la santé le 7 mars 2024, dans le cadre de la 11^e édition de la semaine des droits des femmes du 4 au 9 mars 2024, au sein de l'Espace citoyen Haut-Vernet de la Ville de Perpignan.

DECIDE

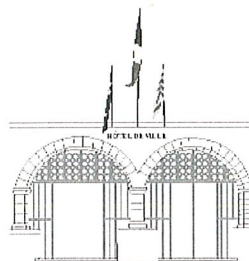
ARTICLE 1^{er} :

De conclure une convention de prestations d'animations pour un montant total de **270 € TTC.**

Haut-Vernet

- **Atelier sophrologie par Ludivine Fluneau**, 5 rue Petite-La-Réal, 66000 Perpignan, pour un montant de **270 € TTC.** Six séances de découverte de la sophrologie sont proposées à des petits groupes lors de la journée dédiée à la santé du 7 mars 2024, dans le cadre de la semaine des droits des femmes.

Soit un total de 270 € TTC.



ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 06 MARS 2024

ID Télétransmission : 066-216601369-20240306-188442-AV-1-1

Accusé reçu le : 06 MARS 2024

Affiché le : 06 MARS 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

